

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉMOLITION

Demande 2019-065 – Bâtiment principal résidentiel 5032, route Marie-Victorin

Demande 2019-073 – Bâtiment principal résidentiel 2, rue Saint-Charles

Demande 2019-074 – Bâtiment principal commercial 2037-2039, route Marie-Victorin

Demande 2019-075 – Bâtiment principal commercial 2157-2163, route Marie-Victorin

Demande 2019-068 – Bâtiment principal commercial 2218, route Marie-Victorin

Demande 2019-076 – Bâtiment principal résidentiel 3886, chemin de la Baronnie

Demande 2019-069 – Bâtiment principal résidentiel 3936, chemin de la Baronnie

AVIS PUBLIC est donné que les bâtiments ci-dessus mentionnés font l'objet d'une demande de démolition et que celles-ci seront transmises au comité de démolition pour examen et décision.

La décision dudit comité sera rendue lors de sa prochaine séance publique du **27 mai 2019 à 17 h** à la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Donné à Varennes, ce 15 mai 2019.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA